

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE

Document de séance

ACP-UE/100.205/A/08/fin.

15.3.2008

RAPPORT

sur les questions de sécurité alimentaire dans les pays ACP et sur le rôle de la coopération ACP-UE

Commission du développement économique, de la finance et du commerce

Corapporteurs : Mohammed Ali (Ethiopie) et Alain Hutchinson

PARTIE A: PROPOSITION DE RÉOLUTION

APP/100.205/A/fin.

SOMMAIRE

	Page
PAGE DE PROCÉDURE	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION	4
Error! No table of contents entries found. EXPOSÉ DES MOTIFS (PUBLIÉ SÉPARÉMENT)	

PAGE DE PROCEDURE

Au cours de sa réunion du 24 juin 2007, le Bureau de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE a autorisé la commission du développement économique, des finances et du commerce à élaborer, conformément à l'article 2, paragraphe 8, du règlement, un rapport sur les questions de sécurité alimentaire dans les pays ACP et sur le rôle de la coopération ACP-UE.

Au cours de sa réunion du 23 juin 2007, la commission du développement économique, des finances et du commerce avait nommé M. Mohammed Ali (Ethiopie) corapporteur ACP et au cours de la sa réunion du 12 septembre 2007, M. Alain Hutchinson corapporteur UE.

Au cours de ses réunions du 23 janvier 2008 et du 15 mars 2008, elle a examiné le projet de rapport.

Au cours de la dernière de ces réunions, elle a adopté la proposition de résolution à l'unanimité.

Étaient présents au moment du vote Kgathi (Botswana) (coprésident); Schlyter (coprésident), Kutekela (République démocratique du Congo) (vice-président), Dombrovskis (vice-président), Waziri (Nigeria) (vice- président), Ribero E Castro (vice- président), Ali (Éthiopie) (corapporteur), Hutchinson (corapporteur), Berend, Manirakiza (Burundi), Gahler (suppléant Wijkman), Dalrymple-Philibert (Jamaïque), Kinnock, Tiheli (Lesotho), Assarid (Mali), Guelaye (Mauritanie), Mayer, Mushelenga (Namibie), Polisi (Rwanda), Schnellhardt (suppléant Lulling), Seck (Sénégal), William (Seychelles), Lahai (Sierra Leone), Dekuek (Soudan), Mugambe (Ouganda), Van Lancker et Njobvu (Zambie).

La résolution a été déposée le 15 mars 2008.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

sur les questions de sécurité alimentaire dans les pays ACP et sur le rôle de la coopération ACP-UE

L'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE,

- réunie à Ljubljana (Slovénie) du 17 au 20 mars 2008,
- vu l'article 17, paragraphe 1, de son règlement,
- vu les conclusions du Sommet mondial sur l'alimentation de 1996 et leur objectif de réduction de moitié du nombre de personnes souffrant de la faim à travers le monde avant 2015,
- vu la déclaration des objectifs du Millénaire des Nations unies pour le développement et son engagement à diviser par deux la proportion de personnes souffrant de la faim ainsi que celle vivant avec moins d'un dollar par jour,
- vu les objectifs des accords de partenariat ACP-UE signés à Lomé puis à Cotonou concernant le développement et le commerce,
- vu le rapport de l'ONU du 25 octobre 2007 rédigé par le rapporteur spécial de l'ONU pour l'alimentation,
- vu sa "Déclaration de Kigali sur le commerce" du 22 novembre 2007,
- vu les conclusions du sommet UE-Afrique de décembre 2007 et le premier plan d'action,
- vu les conclusions du rapport 2007 sur l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire,
- vu le rapport de la commission du développement économique, des finances et du commerce (ACP-UE/100.205/08/fin.),

Importance du secteur agricole dans l'économie des pays ACP

- A. considérant que la communauté internationale s'est engagée à diviser par deux l'extrême pauvreté et la faim dans le monde d'ici 2015 (conformément au premier objectif du Millénaire pour le développement), et que l'insécurité alimentaire affecte près d'un tiers de la population des pays ACP,
- B. considérant que depuis 1996, l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture a défini la sécurité alimentaire comme "l'accès pour tous à chaque moment à une alimentation suffisante pour une vie saine et active",

- C. considérant que les répercussions de la faim se font davantage sentir dans les régions rurales (qui abritent jusqu'à 60 % de la population, laquelle est directement dépendante de l'agriculture ou des activités rurales liées à l'agriculture), et que l'agriculture représente le principal secteur d'activité des pays ACP (20 % du PIB et deux tiers des emplois),
- D. considérant que malgré l'importance avérée du secteur de l'agriculture pour les pays ACP, ni les gouvernements nationaux, ni les politiques de coopération au développement de l'UE n'accordent la priorité à ce secteur essentiel et que, de surcroît, les petits agriculteurs sont de plus en plus marginalisés,

La coopération ACP-UE et la sécurité alimentaire

- E. considérant que l'objectif de favoriser l'insertion des pays ACP dans l'économie mondiale, prévu dans les accords de Lomé puis de Cotonou, n'est pas atteint et que malgré l'accès privilégié au marché européen dont bénéficient les produits des pays ACP, leur part dans les importations de l'UE n'a cessé de diminuer,
- F. considérant qu'une ouverture précipitée des marchés des pays ACP aux exportations européennes exposerait les économies de ces pays à de grands bouleversements et les fragiliserait,
- G. considérant que, dans le cadre du 9^e FED, seulement 4 pays ACP sur 78 ont fait de l'agriculture un secteur prioritaire, et que seulement 7% du budget du 9^e FED ont été consacrés au développement rural et 1,1 % aux activités explicitement liées à l'agriculture,
- H. considérant qu'en subventionnant l'exportation de ses produits agricoles, l'Union européenne exerce un dumping sur les marchés des pays ACP qui s'avère dramatique pour les petits producteurs locaux incapables de concurrencer les produits européens qui se vendent parfois au tiers du prix de leurs produits,

Les défis liés à la sécurité alimentaire dans les pays ACP

- I. considérant que 60 % des écosystèmes mondiaux, y compris les ressources en eau douce et de pêche, sont dégradés ou mal utilisés et que ce sont les personnes les plus pauvres qui en seront les premières victimes; que les secteurs les plus exposés sont l'eau, l'agriculture, la santé humaine, la biodiversité et l'élévation du niveau de la mer,
- J. considérant que la croissance de la production alimentaire est une clef importante dans la réduction de l'insécurité alimentaire dans la mesure où elle favorise la diminution des prix des produits alimentaires et l'augmentation des revenus des producteurs,
- K. considérant que l'irrigation peut augmenter et assurer la production agricole de manière significative,

- L. considérant l'importance que revêt l'eau potable en matière de sécurité alimentaire et la difficulté de son accès dans les pays ACP, avec les problèmes sanitaires que cela entraîne,
- M. considérant qu'il est indispensable pour les pays ACP de pouvoir bénéficier de services publics efficaces, en particulier pour ce qui concerne l'accès à l'eau, qui constitue un élément central de la sécurité alimentaire,
- N. considérant la fréquence des situations de catastrophe qui touchent le secteur agricole alliée à la diminution des ressources consacrées à l'aide alimentaire avant et après ces catastrophes dans les pays ACP,
- O. considérant que les pays ACP sont tributaires des exportations de produits de base qui constituent plus de 50 % de leurs recettes en devises,
- P. considérant que le rôle des femmes dans les pays ACP a une importance capitale pour le développement, en particulier en matière de sécurité et de production alimentaires et de santé, et que l'inégalité des genres entrave la capacité des femmes à jouer ce rôle,
- Q. considérant l'existence d'un lien direct entre l'accès des femmes aux ressources du ménage, leur contrôle et l'amélioration du niveau de sécurité alimentaire de celui-ci,
- R. considérant que, selon les estimations de la FAO, 7 millions de travailleurs agricoles sont morts du VIH/sida depuis 1985 et que la pandémie devrait faire 16 millions de victimes de plus au cours des deux prochaines décennies dans les 25 pays d'Afrique les plus touchés,
- S. considérant que le VIH/sida touche essentiellement la main-d'œuvre productive, réduisant non seulement la quantité de travail mais aussi la qualité du travail,

Réponses aux défis liés à la sécurité alimentaire dans les pays ACP

- T. considérant qu'un accès accru aux technologies modernes de l'information est essentiel pour le renforcement des capacités et une meilleure information des agriculteurs sur les pratiques, les prix et l'accès aux facteurs de production,
 - 1. souligne le caractère essentiel du droit à l'alimentation; rappelle à l'UE et aux pays ACP qu'ils se sont engagés à contribuer à réduire de moitié, avant 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim; demande à la Commission européenne, au Conseil de l'Union européenne et aux pays ACP de prendre les mesures nécessaires – adéquatement financées – afin de tenir cet engagement;
 - 2. demande que l'importance des liens entre les services de vulgarisation, la recherche et les exploitants agricoles soit reconnue comme il se doit dans la poursuite des objectifs de sécurité alimentaire; souligne la nécessité, pour les pays ACP, d'adopter des technologies abordables ayant démontré leur efficacité et leur caractère novateur dans le contexte de la réalisation de l'objectif en matière de sécurité alimentaire;

3. remarque que, pour renforcer la sécurité alimentaire dans les pays ACP, il convient en premier lieu d'identifier la méthode la plus efficace possible d'exploitation durable des terres agricoles afin de pouvoir, par la suite, mener des politiques qui encouragent un tel développement;
4. estime qu'il est indispensable de donner un nouvel élan au partenariat ACP-UE, en négociant des APE équitables et équilibrés, réellement axés sur le développement et qui ne se limitent pas à des considérations purement commerciales;
5. considère qu'imposer aux pays ACP la libéralisation des services a une incidence négative sur le développement de secteurs naissants et prometteurs et prive la puissance publique de ces pays de sa capacité à gérer des services publics essentiels plus conformes à la réalité de ces sociétés;
6. souligne qu'il est indispensable que les débats relatifs à la mise en œuvre du 10^e FED prennent davantage en considération qu'auparavant les besoins des populations en ce qui concerne l'agriculture destinée à l'alimentation;
7. demande à l'UE d'inclure dans son 10^e FED un programme prioritaire spécifique de développement agricole pour chacun des pays ACP et que ce programme soit assorti d'objectifs clairs et ambitieux ainsi que de mesures concrètes à respecter et à appliquer dans des délais précis, en collaboration étroite avec les organisations paysannes et la société civile;
8. appelle à une planification efficace de l'approvisionnement en eau dans le domaine de l'irrigation dans les pays ACP, afin de permettre un accroissement significatif de la production agricole; souligne que l'eau et les services liés à l'eau – indispensables pour assurer la sécurité alimentaire – ne peuvent être considérés comme une marchandise ou des services marchands et plaide pour une reconnaissance formelle par l'Union européenne et les pays ACP du droit à l'eau comme un droit humain, universel, indivisible, inaliénable, imprescriptible et découlant du droit à la vie pour tous;
9. demande à l'Union européenne et aux pays ACP de soutenir la mise en œuvre d'une vaste mobilisation en faveur de programmes de partenariat public-privé à partir et entre les collectivités locales nord-sud, sud-sud et nord-nord, en matière d'accès à l'eau;
10. invite l'UE à prendre en compte, dans le cadre de sa politique de développement, les besoins et contraintes à court terme des hommes et des femmes vivant en milieu rural, que ce soit sur le plan social, économique, juridique ou encore technologique, afin d'assurer la réussite des projets et des programmes de développement en général et, en particulier, des programmes liés à la sécurité alimentaire et au développement rural et agricole; souligne à cet égard l'importance d'investir dans des programmes éducatifs pour tous en milieu rural;
11. insiste pour que les pays ACP et l'Union européenne mettent l'accent sur l'égalité d'une façon générale entre les hommes et les femmes, et qu'ils reconnaissent et favorisent le rôle multidimensionnel des femmes dans la poursuite de l'objectif en matière de sécurité

alimentaire, d'accès à la terre et aux ressources productives et d'acquisition de celles-ci, afin de permettre une croissance durable dans ce secteur;

12. invite l'Union européenne et les pays ACP à reconnaître le rôle économique vital des femmes dans le secteur agricole et l'importance de leur productivité croissante, ainsi que leur contribution aux systèmes alimentaires; les invite à insérer comme préoccupation majeure dans leurs politiques et programmes de sécurité alimentaire le lien direct entre l'accès des femmes aux ressources du ménage, leur contrôle, et l'amélioration du niveau de sécurité alimentaire de celui-ci; demande à la Commission, au Conseil et aux pays ACP de veiller à rendre accessibles des programmes de micro-crédit aux femmes vivant en milieu rural;
13. insiste pour que les pays ACP et l'Union européenne libèrent les crédits supplémentaires qu'ils s'étaient engagés à libérer en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment du troisième d'entre eux ("éliminer les disparités entre les sexes à l'inscription dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard"), étant donné que c'est de la femme que dépend en grande partie l'alimentation correcte de familles entières;
14. est préoccupée par le fait que le VIH/sida constitue un risque pour le développement économique et social des pays ACP en raison de la perte de main-d'œuvre mais aussi de la qualité du travail presté, et demande que la question du VIH/sida soit également considérée au regard de la question de la sécurité alimentaire et de son incidence sur l'alimentation;
15. prie instamment l'Union européenne et les gouvernements des pays ACP de traiter le problème des modalités du régime foncier pour les ménages et les personnes confrontés au VIH/sida dans les régions où il existe une pression foncière ou dans lesquelles les terres sont rares, et leur demande de remédier aux répercussions des changements découlant du VIH/sida sur les régimes fonciers (schémas de propriété, héritage, accès et droits, notamment), en s'attachant tout particulièrement aux femmes et aux enfants;
16. recommande de promouvoir le développement agricole et rural et de réaliser des investissements qui permettent, en priorité, d'offrir la possibilité aux personnes les plus pauvres d'améliorer leurs moyens d'existence;
17. demande avec insistance que davantage d'investissements soient réalisés dans les TIC afin d'améliorer les capacités, de mieux informer les exploitants agricoles sur les facteurs de production et de faciliter l'accès au marché; estime qu'un effort particulier est nécessaire pour faire en sorte que les plus pauvres aient accès, dans les pays ACP, aux technologies de l'information, ce qui suppose l'élaboration de politiques visant à remédier aux problèmes de l'illettrisme informatique, du coût élevé des équipements informatiques et de leur inaccessibilité;
18. afin de garantir l'accès immédiat des personnes pauvres à l'alimentation, propose de soutenir la formation ainsi que l'échange, le développement et l'adoption de bonnes

pratiques en matière d'agriculture dans les pays ACP; demande au Conseil, à la Commission européenne ainsi qu'à chacun des États membres de soutenir la recherche sur les biocarburants fabriqués à base de déchets d'origine agricole ou de plantes non comestibles cultivées sur des terres arides ou semi-arides;

19. invite l'Union européenne et les pays ACP à promouvoir l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies d'un moratoire sur la production végétale destinée à être transformée en carburant;
20. souligne la nécessité pour l'UE et les pays ACP de disposer de plans d'urgence, efficaces et étudiés, en cas de situations d'urgence liées aux catastrophes dans le secteur agricole;
21. recommande de réaliser des études sur les problèmes environnementaux tels que la dégradation des sols, les atteintes à la biodiversité en milieu agricole et les effets du changement climatique sur l'agriculture, et de prendre dans ce domaine des mesures qui conduisent à une gestion correcte des ressources environnementales, en faveur de la réhabilitation et de la conservation des sols, par exemple;
22. appelle les pays ACP à renforcer leurs processus gouvernementaux de mise en œuvre et de gestion budgétaire, en vue, notamment, de faciliter le financement de toutes actions et mesures concrètes visant à lutter contre l'insécurité alimentaire;
23. considère indispensable d'accroître l'APD, notamment en faveur des pays les moins développés, pour aider à fournir les facilités de base en milieu rural;
24. déplore la coordination insuffisante des efforts déployés dans le cadre des programmes qui grèvent les ressources humaines et financières, non seulement au niveau national mais également au sein de la communauté internationale du développement;
25. appelle à identifier les domaines dans lesquels l'intégration des politiques fait particulièrement défaut et à développer les moyens de faciliter cette intégration à tous les niveaux;
26. charge ses coprésidents de transmettre la présente résolution au Conseil ACP-UE et à la Commission européenne.